

# Charte du joueur / code du licencié et des parents

1 9 6 7 - 2 0 0 7



## Tout licencié au FCC (Football Club Capellois) s'engage à :

- 1 Honorer sa cotisation dans le mois qui suit l'obtention de la licence
- 2 Se conformer au règlement du club
- 3 Se conformer aux règles du jeu
- 4 Respecter les décisions de l'arbitre
- 5 Respecter ses adversaires
- 6 Respecter le matériel et aider au ramassage et au rangement
- 7 Refuser toute forme de violence et de tricherie
- 8 Être maître de soi en toutes circonstances
- 9 Être loyal dans le sport et dans la vie
- 10 Être exemplaire généreux et solidaire
- 11 Être solidaire avec ses camarades d'équipe et de club
- 12 Prévenir son éducateur/entraîneur suffisamment tôt s'il ne peut répondre à une convocation



## L'ensemble de ces comportements doit véhiculer une image positive de notre Club et de notre village



## S'agissant des parents des plus jeunes :

- 1 Ne pas considérer le Club comme une halte garderie
- 2 S'assurer de la présence de l'éducateur/entraîneur avant de laisser son enfant
- 3 S'inquiéter des horaires de début et de fin d'entraînement/de match et être ponctuels
- 4 Se proposer au moins 2 fois au cours de la saison pour les déplacements



**Les AMENDES qui résultent des CARTONS JAUNES ou ROUGES obtenus pour défaut de maîtrise de soi (comportement, violence verbale ou physique) sont désormais à la charge du joueur majeur, de l'entraîneur ou des parents pour les mineurs.**

- 1 Les joueurs incriminés ne seront plus convoqués jusqu'au règlement de l'amende
- 2 Opposition sera faite pour les joueurs désirant changer de club qui sont en dette avec le club
- 3 C'est le motif du carton indiqué par l'arbitre sur la feuille de match qui sera déterminant

District Côte d'Opale / n° 525348  
Couleurs : Maillot Bleu / Short Blanc

Association régie par la loi de 1901 / Déclarée à la sous-préfecture de Boulogne-sur-mer le 22/08/1977 - JO n° NC 5621 du 01/09/1977

